

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Déplacement de S. A. S. le Prince Souverain.
Arrivée à Monaco de S. A. S. la Princesse Héritière.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté municipal concernant le prix du pain.
Arrêté municipal concernant la circulation des véhicules.

GOUVERNEMENT PRINCIER :

Instruction Publique. — La Fondation de Monaco dans la Cité Universitaire.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Offre d'emploi.

VARIÉTÉS :

Quelques documents d'histoire locale, par Philippe Casimir.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain vient de rentrer à Paris après un séjour d'une quinzaine à Gschöder (Styrie).

Son Altesse Sérénissime s'installera sous peu au Château de Marchais pour y passer l'automne.

S. A. S. la Princesse Héritière, accompagnée de M^{me} Jean Bartholoni, Sa Dame d'Honneur, est arrivée, mardi après-midi, dans la Principauté, venant d'Italie par la route.

Son Altesse Sérénissime a reçu, hier matin, M. le Docteur Marsan, Président du Conseil National; M. Eugène Marquet, Maire de Monaco, et M. Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National.

Dans l'après-midi du même jour, Madame la Princesse Héritière a reçu de nouveau M. Eugène Marquet, puis M. Félix Bonaventure, Premier Adjoint.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur.

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

A dater du 31 août 1929, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70, du poids maximum de 1 k. 200, le kilog. 2^{fr} »

Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes

au minimum 1^{fr} 10

Pain dit de « fantaisie », le kilog. 2^{fr} 45

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 29 août 1929.

P. le Maire,

Un Adjoint, E. CROVETTO.

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

A partir du 31 août 1929, le sens unique pour la circulation des véhicules de toute sorte, rue Grimaldi, est rétabli.

ART. 2.

Les véhicules venant de la direction Monte-Carlo pour la place d'Armes devront emprunter la rue Grimaldi. Ceux qui, de la place d'Armes se dirigeront vers Monte-Carlo, emprunteront la rue du Port et le boulevard Albert I^{er}.

ART. 3.

Les infractions au présent Arrêté, seront poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 29 août 1929.

P. le Maire,

Un Adjoint, E. CROVETTO.

GOUVERNEMENT PRINCIER

Instruction Publique

La Fondation de Monaco dans la Cité Universitaire

Désireux d'associer la Principauté à l'œuvre de rapprochement intellectuel et moral entreprise, entre les élites des diverses nations, par la Cité Universitaire de Paris, S. A. S. le Prince Pierre avait pris l'initiative de la souscription publique ouverte en faveur de la Fondation de Monaco.

Les pourparlers entamés en vue de la concession d'un terrain dans la Cité Universitaire viennent de se terminer, et S. A. S. le Prince Souverain a permis la réalisation de ce projet, en décidant la construction d'un pavillon destiné à recevoir trente étudiants de nationalité monégasque ou de nationalités diverses dont les parents sont domiciliés à Monaco ou appartiennent, ou ont appartenu, à un service public de la Principauté.

Pour permettre d'atteindre le minimum imposé de 50 chambres, le Comité de la Fondation nationale pour le développement de la Cité Universitaire

a assumé les frais de construction de 20 autres chambres réservées à des étudiants français.

Le pavillon qui sera construit en bordure du boulevard Jourdan, portera, dans son ensemble, le nom de « Fondation de Monaco ».

AVIS & COMMUNIQUÉS

Offre d'Emploi

Un concours pour l'emploi d'aide-préparateur au Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco sera ouvert entre candidats de nationalité Monégasque à une date rapprochée du 1^{er} novembre prochain, qui sera fixée ultérieurement.

Les candidats devront adresser, avant le 15 octobre, au Ministère d'État (Département de l'Intérieur) une demande sur timbre, accompagnée des pièces ci-après :

- 1° un certificat de nationalité;
- 2° un certificat de bonnes vie et mœurs;
- 3° un extrait du casier judiciaire;
- 4° une justification de demande d'inscription au Sommier de la nationalité monégasque.

Les candidats, dont la demande sera jugée recevable, subiront les épreuves suivantes :

Écrit. — Composition française sur un sujet imposé, de difficulté moyenne.

Oral. — Réponse à des questions concernant l'histoire naturelle et la géologie, les rudiments de la préhistoire, surtout pour la région du littoral méditerranéen, dont la Principauté forme le centre.

Exercices pratiques. — Confection d'un support de pièce anatomique; montage d'un silex ou d'un ossement de forme peu compliquée.

L'aide-préparateur étant appelé à travailler dans des conditions variables de température, les candidats auront à justifier d'une bonne santé reconnue après examen médical.

Le traitement annuel de début affecté à l'emploi est de 13.050 francs auquel s'ajoutent des indemnités pour charges de famille.

VARIÉTÉS

QUELQUES DOCUMENTS D'HISTOIRE LOCALE par PHILIPPE CASIMIR

L'ABBÉ GIOFFREDO ET LE TROPHÉE D'AUGUSTE.

L'abbé Pierre Gioffredo, né à Nice en 1629, s'est fort intéressé au Trophée de La Turbie. Il l'a étudié avec soin et a notamment élucidé un problème historique qui divisait alors le monde savant, au sujet de sa situation. Les historiens anciens mentionnaient le Trophée des Alpes sans préciser le lieu où il se trouvait. Le patriotisme local se mêlant à la discussion, les Piémontais, aidés des Savoyards, tendaient à le placer soit à Suse, soit à Aoste. Cette question était alors aussi controversée que l'est encore aujourd'hui — pour nous en tenir à notre région — celle de la situation

du port d'*Aegitna* et du fleuve *Apron*, qui ont joué un rôle tout au début de l'entrée des Romains en Gaule; ou celle du lieu du combat des troupes de l'empereur Vitellius contre celles de l'empereur Othon sur une partie de notre littoral entre Antibes et Menton.

Dans l'étude de la question du Trophée, Gioffredo a apporté un sentiment de bon Niçois fier des illustrations de son pays, et il a appuyé sa démonstration de preuves devant lesquelles tous ont dû s'incliner. Il s'en est occupé longuement dans ses deux grands ouvrages: *Nicæa Civitas*, écrit en latin, et la *Storia delle Alpi Marittime*, écrit en italien. Nous traduisons de l'un et de l'autre les parties qu'il est utile de connaître et les documents inédits qui y ont été conservés.

« NICÆA CIVITAS. »

Pierre Gioffredo avait fait imprimer à Turin en 1658, aux frais de la Commune de Nice, un ouvrage en latin sous le titre: *Nicæa Civitas, sacris monumentis illustrata, opus R. D. Petri Jofredi, Sacerdotes niciensis*.

Le chapitre VI est consacré à l'étude des peuples qui occupaient notre pays avant la conquête romaine. Le chapitre XVI est intitulé: *Trophæa Augusti, propè Nicæam in Alpibus Maritimis*, (pages 38 à 43.)

Ce chapitre s'ouvre par d'érudites considérations sur l'histoire générale des trophées depuis leur origine, sur la forme que leur donnaient les Grecs et les Romains; ensuite il s'occupe des inscriptions. En voici quelques passages traduits:

« Les Romains ajoutaient à ces trophées en marbre des inscriptions pour rappeler les causes de leur érection. C'était au nom du Sénat et du Peuple romains (indiqués par le sigle S. P. Q. R.) que la dédicace était faite pour commémorer un événement militaire ou un chef victorieux. L'inscription mentionnait les noms des villes assujetties ou ceux des peuples soumis. Pline dit que les Trophées de Pompée élevés aux Pyrénées énuméraient 846 villes subjuguées pendant la campagne de ce général. Ce sont les noms des peuples soumis qui étaient inscrits sur les Trophées d'Auguste élevés *in Summa Alpibus*... »

« LA TURBIE. — Il existe un village éloigné de Nice de huit pierres milliaires, dont nous avons déjà parlé au chapitre I^{er}: (« Séparation de l'Italie et de la Gaule »), en le désignant sous le nom de *Alpem Sammam*, parce qu'il se trouvait au point le plus élevé de la route alpine d'Antonin. Nous en avons aussi parlé au chapitre XV: (« Le Littoral. — Où se trouve le *Portus Herculis Monæci*. — Passage d'Hercule par les Alpes-Maritimes ») en y montrant l'acropole supérieure de *Monæci Herculis*. Sur ce point existe maintenant un château assez peu connu qui est vulgairement appelé *Torbia*. C'est le lieu que Ptolémée désigne ainsi: *Tropaia Sebastoi*, c'est-à-dire Trophée d'Auguste. Cette identification est admise par tous les géographes modernes, notamment par Blondus, Bracellius, Albert, Cluverius, Merula. »

Suit une dissertation sur les diverses étymologies proposées pour le nom de La Turbie et Gioffredo conclut qu'il vient du mot grec *Tropea*, en passant par les formes *Tropia*, *Torpia*, enfin *Torbia* ou *Turbia*.

« Nous devons rechercher, poursuit l'auteur, l'origine du nom donné à cette localité, s'il provient du massif qui s'y trouve, destiné à supporter des trophées, massif qui a maintenant la forme d'une tour très élevée, ou de l'acropole décrite dans un manuscrit par un auteur italien anonyme que nous reproduisons dans son texte original. »

(On le trouvera à la suite de ce paragraphe.)

« Nous savons, ajoute Gioffredo, qu'en ce lieu un Trophée fut érigé à Jules-César Auguste, empereur. »

Suivent des citations de Sextus S. Ruffus, de L. Florus, d'Ovide, et ce passage de l'ode XIV d'Horace où le poète, s'adressant à Drusus, dit:

... et *Arceis*

Alpibus impositas tremendis

Dejecit acer plus vice simplici.

« Dans cette ode, fait remarquer Gioffredo, Horace fait peut-être allusion à la forteresse de Monaco (*Monæci Herculis Arces*) dont nous avons déjà parlé.

« Sous Auguste-César, furent soumis à l'Empire les Alpes et particulièrement les Alpes-Maritimes. Diodore l'indique en ces termes au livre 54: « Egalement les Alpes-Maritimes, qui étaient habitées par les Ligures à la longue chevelure, jusqu'à ce jour indépendantes, furent réduites par César Auguste sous son obéissance. »

« A la suite de cette soumission, le Sénat et le Peuple Romains choisirent un lieu placé au commencement des Alpes Maritimes, au point où la tradition, confirmée par Strabon, place la naissance de toutes les Alpes; un lieu déjà rendu célèbre par le passage d'Hercule, où l'on voit la limite entre la Gaule et l'Italie marquée par les sommets des montagnes; néanmoins ouvert aux Romains vers les Gaules par la voie Aurélienne, et surplombant la Méditerranée. En ce lieu, ils construisirent un Trophée de masse énorme et robuste pour durer éternellement et l'ornèrent avec soin pour conserver à jamais la mémoire d'Auguste empereur.

« Les peuples des Alpes subjugués alors sont dénombrés par une inscription en marbre qui était fixée sur le massif du Trophée et dont le texte a été conservé par Pline au livre III, ch. 20 de son Histoire du Monde. De cette inscription existent encore des fragments à La Turbie. Elle était ainsi conçue:

« À l'Empereur César, Divin, Fils de César, Auguste, grand Pontife, proclamé Empereur pour la quatorzième fois, en jouissance de la puissance tribunitienne pour la dix-septième fois, le Sénat et le Peuple Romain, parce que sous sa conduite et sous ses auspices, tous les Peuples Alpains, depuis la Mer Supérieure jusqu'à l'Inférieure, ont été soumis à l'Empire Romain. Peuples Alpains vaincus: »

(Suit l'énumération de quarante-quatre peuples.)

« Cette inscription dominait sur le massif du Trophée. Comme on le voit, ajoute Gioffredo, elle référerait les peuples vaincus non seulement par Auguste lui-même, mais aussi sous ses auspices. C'est le terme qu'emploie Suétone dans son livre II sur Auguste quand il dit: « Il a conquis en partie sous son commandement, en partie sous ses auspices, la Cantabrie, l'Aquitaine, la Pannonie, la Dalmatie et toute l'Illyrie, également la Rhétie, le pays des Vindéliens et des Salasses et tous les autres peuples des Alpes. »

Dans la suite du chapitre, Gioffredo discute la question de l'emplacement du Trophée des Alpes. Il démontre l'erreur de ceux qui le situaient à Suse ou à Aoste, et conclut que sa position à La Turbie est prouvée par l'existence dans cette localité de restes de sculpture et de plusieurs fragments de l'inscription.

Il reproduit le dessin du grand morceau de marbre qui, de son temps, se trouvait enclavé dans le portail du Guet, où, sous GENTES ALPINAË, ont lit TRUMPILINI, nom d'un peuple alpin qui occupait la *Val Trumpia*, dans le Tyrol.

On sait que ces fragments ont été, depuis, apportés au Musée de Saint-Germain-en-Laye, près de Paris. On nous en a envoyé des moulages pour le Musée de La Turbie. Mais nous espérons avoir les originaux.

Mentionnons que dans l'Assemblée Générale tenue par l'Academia Nissarda le 26 mai dernier, M. le baron de Bellet, président, a confirmé dans son discours que la Société s'occupe de faire revenir sur place ces documents précieux.

Le procès-verbal de cette séance ajoute: « Sur l'invitation du Président M. le Docteur César Roux. (président du Comité des Traditions locales) prend la parole pour demander de parachever l'œuvre entreprise de ramener à La Turbie les pierres du Trophée. Il indique qu'il s'en trouve non seulement à Saint-Germain, mais aussi au Musée des Beaux-Arts de Nice, au Musée Anthropologique de Monaco et au Musée de Copenhague. A l'unanimité est adopté ce vœu du Docteur César Roux que des démarches soient faites pour obtenir le retour sur place des précieux souvenirs romains de La Turbie. »

VISITE D'UN ANONYME ITALIEN

A LA FIN DU XV^e SIÈCLE.

Dans ce chapitre XVI, Gioffredo nous a conservé un manuscrit qu'il avait découvert, déjà vieux alors d'environ deux siècles, écrit par un italien inconnu, qui avait visité La Turbie vers la fin du xv^e siècle. Le manuscrit n'était pas daté, mais son auteur a pu voir intactes des parties que le père Boyer, venu en 1564, indique comme détruites. (Nous traduirons la relation du père Boyer.)

M. Otto Benndorf, le savant président de la Société Archéologique de Vienne (Autriche), dans sa notice sur le Trophée de La Turbie que renferme le *Recueil du Centenaire des Antiquaires de France* (1904), fait remarquer que la précision de la description paraît révéler un architecte, et que la façon d'écrire *anchora* pour *ancora*, *charo* pour *caro*, semble indiquer qu'il était toscan. Ce document est ici traduit pour la première fois.

TRADUCTION

De Monaco, les Alpes s'élèvent avec une pente raide, et dans l'espace d'un mille vers le Nord on trouve un petit plan entre trois collines: l'une qui s'avance davantage vers la mer est appelée Mont de La Turbie (c'est la Tête-de-Chien); l'autre, vers le Nord, s'appelle Aggel; la troisième, vers le couchant, est nommée Sembola. Dans le dit plan est situé le village de La Turbie, qui est un bourg d'environ deux cents maisons, que l'on voit construites avec les ruines de l'antique édifice dont nous parlerons ci-après.

Dans la partie la plus élevée du village existe une enceinte (*recinto*) de murs crénelés presque circulaire que l'on appelle *Ricetto* (lieu de retraite, d'asile), construite avec les mêmes ruines. C'est dans cette enceinte que, à l'époque des factions guelfes et gibelines, les hommes des villages retiraient les femmes et tout ce qu'ils avaient de plus cher, soit pour se défendre, soit pour se tenir plus à l'abri des incursions.

Dans le milieu de la dite enceinte surgit un édifice (*mole*) en partie antique, en partie moderne, des restes duquel on peut conjecturer que sa structure était de forme suivante:

A la base était une aire en pierres carrées ayant une longueur pour chaque face de 42 pas¹ sur laquelle posait un socle haut deux c. pieds manuels trois quarts. Sur ce socle était une base tout autour et sur la base un mur dont chaque côté était fait de pierres vives carrées polies en bossage.

De ce mur en dedans de l'espace de six pieds, existe

1. L'original dit: « 42 passi andanti ». — La mesure du pas variait selon les pays. Le Dictionnaire de l'Académie de la Crusca dit que les *passi andanti sono passi ordinarii, nè troppo lunghi nè troppo corti*. (Note d'Otto Benndorf).

une ossature de quatre autres murs, construits avec la même pierre carrée, à la rustica, et cet espace était rempli de ciment fait de chaux, de sable et de cailloux ; et entre l'ossature et le mur extérieur il y avait également un emplissage qui, comme le susdit, était de chaux, de cailloux amalgamés et de fragments ou résidus de la taille des pierres mises en œuvre.

Dans la façade vers le midi, une niche existait au milieu, large de six pieds, haute de douze, par où l'on entrait, et il y avait à gauche un corridor large trois pieds et, là dedans, un escalier droit formé de degrés, hauts d'un palme¹ par lesquels on montait sur l'étage du mur orné d'une corniche. La même porte et un même escalier existaient à la façade opposée, vers le nord. Les autres deux façades du levant et du couchant étaient massives, de pierres carrées à la rustica fort bien assemblées.

Sur ce soubassement carré était un étage qui l'entourait, et sur le vif de l'ossature s'élevait un autre soubassement également composé de quatre façades de pierre carrée d'un travail plus soigné, avec son socle, sa base et la corniche au dessus. Sur l'une des façades était l'inscription rapportée par Pline au chap. XX du livre III.

Sur les façades des côtés,² étaient deux grands trophées de marbre blanc taillés en demi-relief, semblables aux Trophées de Marius, qui se voient encore à Rome.

Sur ce second carré, qui pareillement était rempli de ciment, sauf en deux endroits où l'on avait ménagé deux escaliers à colimaçon, était un soubassement rond entouré de socles en pierre vive, sur lesquels posaient des colonnes doriques, faites de plusieurs morceaux habilement ajustés, sur lesquelles était l'architrave en ses trois parties : la frise avec les triglyphes, les métopes et la corniche, le tout d'ordre dorique. Derrière les colonnes était le mur circulaire continu plein du ciment susdit, et dans les espaces des entre-colonnes, il y avait des niches.

Sur la corniche était une coupole sphérique avec ses côtes qui naissaient du vif du mur contre les colonnes, et au sommet, avec de beaux ornements, était la statue d'Auguste, César.

Le susdit édifice fut ruiné par le feu, ce que montrent quelques mines qui y avaient été faites, et c'est par l'effet de ces mines que des morceaux des colonnes ainsi que d'autres pierres très grosses se trouvent répandus fort loin dans les alentours de la construction.

Après le temps des Goths et autres Barbares, il paraît que l'on a construit cette partie de la rotondité, y dressant une tour qui, par les ornements de son sommet, révèle une structure gothique, et l'on s'est servi des deux escaliers à colimaçon en en faisant un seul au moyen duquel on monte sur la tour.

Dans un autre temps ensuite, l'on a fait un mur crénelé sur l'ossature principale avec une petite tour dans l'angle qui fait face au levant vers la mer. Entre ce mur et la tour existent quelques chambres, gagnées le mieux que l'on a pu, pour le logement des soldats, en allant de bas en haut, par une échelle vers le couchant faite dans le ciment qui reste entre l'ossature et le mur extérieur.

On voit autour du lieu plusieurs fragments de marbre blanc de l'inscription sus indiquée, des trophées et de la statue. Mais une partie en a été murée dans le mur de l'enceinte (*Ricetto*), une autre partie a été employée à faire des caveaux de sépulture dans l'église, voisine de là, qui, elle aussi, a les murs et la voûte assez grande avec le chœur et le clocher tout de pierres tirées du susdit édifice, lequel sert de tour, forteresse ou château, pour la défense de ce lieu, qui est sur le passage de terre en allant de Gènes en Provence.

« LA STORIA DELLE ALPI MARITTIME. »

La publication de *Nicæa Civitas* valut une grande réputation à Gioffredo. Son biographe, l'abbé Gazzera, rapporte que le duc Charles-Emmanuel II le fit appeler à Turin, le nomma précepteur de son fils, le duc Victor-Amédée, et par un diplôme de 1662, le nomma historiographe de sa Maison. Ce diplôme dit :

A fin que Gioffredo « puisse exercer ses capacités d'historien, dans l'intérêt public et pour l'honneur du pays, le Souverain mande à tous, ministres, magistrats, gouverneurs, gardiens d'archives, maires et autres officiers, de lui faciliter l'entrée des archives des villes, communes et autres lieux et qu'il puisse se servir des documents y existant afin de composer l'histoire sans aucune difficulté. »

Gioffredo entreprit alors d'écrire l'Histoire des Alpes Maritimes, ce titre pris dans le sens de l'ancienne province de ce nom.

Pour se documenter il parcourut toute la région qui l'intéressait.

Il vint à La Turbie en 1671. Ici, il avait la mission particulière de vider le litige de la position du Trophée des Alpes, litige toujours rebondissant, surtout à ce moment là, parce que la thèse contraire avait été reprise par une influente personnalité, Samuel Guichenon, qui avait publié en 1660 à Lyon l'*Histoire Généalogique de la Royale Maison de Savoie*, dans laquelle il s'occupe du Trophée, de l'inscription et de la position des peuples qui y sont nommés. — Guichenon, qui n'était jamais venu à La Turbie, croyait que la Tour, vestiges des Trophées romains, était plus petite que l'arc de Suse, lequel a 13 mètres 50 de hauteur ; — alors que la Tour d'ici, même réduite pour la plate-forme crénelée du moyen-âge, avait encore, de son temps, trente-huit mètres de hauteur. (Voir au Musée la Tour forteresse.) « Il n'est pas croyable, écrivait Guichenon, que le peuple romain ait placé une si illustre mémoire en un lieu si peu considéré et si lointain. »

Gioffredo dut lui prouver le contraire.

Nous avons raconté, à propos de fragments d'inscription apportés au Musée de Saint-Germain en 1869, enclavés dans la voûte du portail du Guet à La Turbie, comment ces marbres confirmèrent l'opinion que Gioffredo avait exprimée dans *Nicæa Civitas* et lui servirent à la faire accepter définitivement par tous.

La *Storia delle Alpi Marittime* est une des œuvres maitresses de notre histoire. Elle devait être conduite jusqu'à la mort d'Emmanuel-Philibert en 1675. La mort de l'historien, survenue en 1692, l'a arrêtée en 1652.

Elle a été publiée par ordre du roi Charles-Albert dans la Collection des *Monumenta Historiæ Patriæ*, à Turin, en 1839. Au frontispice figure la mention suivante : « *La Regia Deputazione sopra gli studi di Storia Patria intitola questo volume : — Lavoro inedito lungamente desiderato, di nobilissimo ingegno.* »

Dans l'introduction, l'abbé Costanzo Gazzera, bibliothécaire de l'Université de Turin, présente l'œuvre au nom de la Regia Deputazione et trace la biographie de l'auteur. Après avoir constaté que « *la favella del Gioffredo pecca assai di francesismi* » (que le langage de Gioffredo a le défaut de comprendre de fréquents gallicismes), ce qui provient de son origine niçoise, il s'occupe de la publication. Plusieurs manuscrits reproduisant des parties de l'œuvre existaient dans les bibliothèques ou chez des particuliers. « On s'est servi, dit-il, d'une copie prise d'après les manuscrits conservés

aux Royales Archives de la Cour, où deux manuscrits autographes sont conservés. Un de ceux-ci est l'original du travail sorti de la plume de l'auteur ; l'autre en est une copie corrigée. Mais de celle-ci il n'y avait que la première partie jusqu'au livre XII, (l'ouvrage comprend 26 livres). Le reste n'avait pas été remis par les héritiers lorsqu'en 1773 le Gouvernement acheta tous les manuscrits historiques de Gioffredo. »

Notons qu'à la Bibliothèque Nationale de Paris existe un manuscrit ainsi intitulé au catalogue : (432, suppl.-fr. 4524 Sec. XIX) : « Estratto da un MS degli archivi della Corte di Torino, intitolato: Storia delle Alpi Marittime di Gioffredo. »

On peut croire que pendant le premier Empire, les manuscrits originaux de Turin qui ont servi à l'impression, avaient été apportés à Paris. Preuve de la haute estime en laquelle Gioffredo était tenu, Napoléon I^{er} avait fait prendre en Italie son manuscrit en même temps que les chefs-d'œuvre de Raphaël, de Veronese, etc.

Ce renseignement est donné par une personnalité particulièrement autorisée : le Sénateur Charles Cristini, au début de son « Précis Historique sur l'état ancien et moderne des imprimeries, librairies et papeteries de Nice », écrit en 1810, (pendant le premier Empire), publié et commenté par Giuseppe Bres, dans : « *Della stamperia e di altre industrie affini in Nizza, dal 1492 al 1810.* »

Le Sénateur Ch. Cristini, qui dirigea, en lui imprimant une magnifique activité, la Société Typographique de Nice, est décédé en 1815. Il avait réuni, dit le baron Durante dans la préface de son *Histoire de Nice*, des matériaux sauvés de la Révolution pour compléter le *Nicæa Civitas* de Gioffredo. — Toselli (*Biographie Niçoise*, tome I, page 236) dit qu'il a laissé en manuscrit : « *Storia civile della Città di Nizza* ».

Une autre indication nous vient de la *Storia di Ventimiglia*, par Gerolamo Rossi, (page 303). Antoine Orengo voulant écrire l'histoire de Ventimille, avait besoin de consulter l'œuvre de Gioffredo. Il se rendit à Paris en 1811 et il put compulsé ce manuscrit, après quoi il fit : *Le Memorie Storiche della Città di Ventimiglia*, travail resté inédit.

(à suivre.)

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite Gaston DELAPARD sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, devant M. Orecchia, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe Général.

La vérification des créances aura lieu le vingt et un octobre prochain, à quinze heures, dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice, contradictoirement, entre les créanciers et le syndic.

Monaco, le 3 septembre 1929.

Le Greffier en Chef,
JEAN GRAS.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

1. Ancienne mesure de longueur égale au travers de la main. Pour les Grecs, le palme valait le quart du pied olympique (0 m. 077). Les Romains adoptèrent cette mesure, qui s'est longtemps conservée en Italie.

2. Le texte porte : *nelle facciate dalle bande*. — D'après un exemple de Vassari cité dans le Dictionnaire de la Crusca, l'auteur devait vouloir dire que les trophées étaient placés de chaque côté de l'inscription. (Note d'Otto Benndorf).

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Agences P.-L.-M. à Ajaccio

La Compagnie des Chemins de Fer P.-L.-M. vient d'ouvrir une Agence à Ajaccio, dans le local de la Compagnie de Navigation Fraissinet, rue du Roi Jérôme, à proximité du Port.

Cette Agence délivre des billets directs (au départ d'Ajaccio pour les principales gares P.-L.-M.) comprenant le passage sur les paquebots de la Compagnie Fraissinet et le trajet en chemin de fer sur le continent.

Elle délivre également des billets de toutes catégories, au départ de Nice, Toulon ou Marseille, pour toutes destinations sur les grands réseaux français : billets simples, d'aller et retour, de familles nombreuses ; billets combinés chemins de fer et autocar ; billets des tarifs spéciaux, etc.

Elle assure la location des places en chemin de fer, au départ de Nice, Toulon ou Marseille.

Une autre Agence, ayant les mêmes attributions, sera incessamment installée dans le local des autocars P.-L.-M., 1, cours Grandval à Ajaccio.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Avis de remboursement anticipé des bons P.-L.-M. 7 % 1926-1941

La Compagnie a décidé de rembourser au pair par anticipation, à la date du 1^{er} octobre 1929, la totalité des bons 7 % 1926-1941 en circulation. Ces bons cesseront de produire intérêt à partir de cette date.

Par titre remboursé, la Compagnie paiera, en sus de la somme de 500 francs, la portion de coupon courue au 30 septembre 1929, soit 8 fr. 75 par bon nominatif ou 8 fr. 10 par bon au porteur.

Toutefois jusqu'au 30 septembre 1929 au plus tard, les porteurs de bons 7 % 1926-1941 pourront échanger, aux guichets de la Compagnie, leurs titres contre des obligations P.-L.-M. 5 % de 1.000 francs cédées à 841 francs l'une, jouissance du 1^{er} juin 1929.

Les bons seront repris pour leur valeur de remboursement au 1^{er} octobre 1929 augmentée d'une bonification de trois francs par titre.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétaire de la Compagnie P. L.-M., 88, rue Saint-Lazare, Paris (9^{me}).

Doublez votre valeur professionnelle en apprenant à rédiger

Quelle que soit votre situation, votre avantage est d'apprendre à rédiger.

Dans le domaine commercial, industriel ou administratif, cette nouvelle acquisition vous ouvrira de plus larges débouchés.

Cet art de la rédaction d'où dépend peut-être votre avenir, vous pouvez l'apprendre d'une façon très rapide et très complète grâce à notre enseignement que les plus grands écrivains ont consacré par leur approbation sans réserve.

Demandez notre luxueux ouvrage illustré : L'ART D'ECRIRE contenant tous renseignements.

Cet ouvrage est envoyé gratuitement sur demande.

A. B. C., Cours de Rédaction Littéraire, Groupe S
12, rue Lincoln, Paris 8^e

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 40 francs. Prix du numéro, 12 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33



Minerva

Quatrième Année

Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France

Ses pages en héliogravure donnent chaque semaine une documentation complète sur la Mode du jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant au Cinéma une place importante, possédant une Page Financière, une Page Politique ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes

un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel et ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 franc
(Spécimen Gratuit sur demande)

2, Rue de Clichy, 2 -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

MONTE-CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

La Nouvelle Plage de Monte-Carlo

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENT

et part toutes les demi-heures
:: de la place du Casino ::

RESTAURANT

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCES EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI ^{33^e ANNÉE}
20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

Attirer et retenir la clientèle, lui réserver bon accueil, lui donner satisfaction ; rester en contact permanent avec elle, la visiter souvent, lui rendre le maximum de service pour le minimum de temps : tel est le souci constant du

CRÉDIT FONCIER DE MONACO
Escompte de Bons de la Défense Nationale
toutes échéances.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE
18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS
TÉLÉPHONE : 0-08

BULLETIN
DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

Titres frappés de déchéance

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.